

	<p align="center">SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT</p> <p align="center">PROCES-VERBAL DE RECEPTION</p> <p align="center">PROVISOIRE</p>	<p align="right">Page 1 de 1</p> <p align="center">D10</p>	
<p>Société de logement de service public n° 2230</p> <p>Immobilière publique du centre et de l'est du Brabant Wallon</p> <p>Avenue des Métallurgistes, 7A1 à COURT-SAINT-ETIENNE</p>	<p>Chantier : Nouveaux Logements -Construct. Neuve-Log. Vente - 4 maison(s) - Avenue de Manhattan - LASNE (LASNE)</p> <p>Lot : CN 4 MAISONS N° Lot attribué par SLSP : UNIQUE N° du dossier : 123615</p>	<p>Adjudicataire : MIGNONE</p> <p>Rue Neuve, 112 à LA HESTRE</p>	
<p>Le 12 / 01 / 2024 à 11h sur le lieu des travaux, se sont rencontrés :</p> <p>de première part, l'adjudicateur Immobilière publique du centre et de l'est du Brabant Wallon (IPB) représenté par Monsieur Pol BRUXELMANE Madame Mina LEBNIOURI assisté par l'(les) auteur(s) de projet PLAN 7</p> <p>de seconde part, l'adjudicataire (b) MIGNONE</p> <p>afin de constater l'achèvement et l'état des travaux - dont l'adjudicataire a demandé la réception provisoire par lettre du 01/08/2023.</p> <p>Compte tenu de l'avis favorable émis par l'auteur de projet précité, les travaux sont reçus provisoirement.</p> <p>Il a été procédé par les parties à la vérification du décompte du délai, des pénalités et des amendes pour retard. Ce décompte est annexé au présent document (formule D8).</p> <p>Fait à COURT-SAINT-ETIENNE, le 07 / 03 / 2024</p>			
<p>(b) Ou un représentant dûment mandaté.</p>			
<p>L'auteur de projet,</p> <p><i>PLAN 7</i> <i>Pol Bruxelmane</i> <i>RANER R. Scobier</i> PLAN 7</p>	<p>L'adjudicataire, (ou son délégué dûment mandaté)</p> <p>Ing Sergio RICCIARDONE M.I.G.N.O.N.E. S.A.</p> <p><i>Sergio Ricciardone</i> Entreprise Mignone</p>	<p>L'adjudicateur, (signature de 2 personnes ayant qualité pour engager la société)</p> <p><i>Pol Bruxelmane</i> BRUXELMANE Pol</p> <p><i>Cédric Jacquet</i> JACQUET Cédric</p>	<p>Visa de la S.W.L.</p> 